

**ARRÊTÉ 2023-154 PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DU STATIONNEMENT
SUR UN PARKING NON DÉNOMMÉ DE LA RUE DE LA BEAUSSERIE
À L'OCCASION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN AUX ABORDS DU
CENTRE CULTUREL JEAN COCTEAU**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.2212-1 et suivants ;
- Vu le Code de la voirie routière, les articles L.116-1 à L.116-8, R.116-2 ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu l'arrêté municipal 2023-147 du 16 juin 2023 portant règlementation provisoire de la circulation et du stationnement rue de la Beausserie et rue Paul Éluard à l'occasion de travaux d'aménagement de l'espace urbain aux abords du Centre culturel Jean Cocteau ;
- Considérant qu'à l'occasion des travaux d'aménagement de l'espace urbain aux abords du Centre culturel Jean Cocteau, un riverain "personne vulnérable" nécessitant un accompagnement journalier, se trouvera enclavée d'une manière anormale pouvant mettre sa sécurité en péril ;
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures utiles dans l'intérêt du public et de la commodité de passage sur l'ensemble des voies et places à l'intérieur de la Commune ainsi que de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Un emplacement de stationnement, tel que matérialisé sur le plan ci-annexé, sera réservé à l'usage exclusif du riverain désigné ci-dessus et de ses visiteurs, sur un des parkings non dénommés de la rue de la Beausserie **du lundi 10 juillet 2023 à 8h00 au jeudi 31 août 2023 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier autorisé par l'arrêté 2023-147.

ARTICLE 2 : Un panneau d'information sera mis en place sur site par les services municipaux.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

Fait à PANAZOL, le 27 juin 2023

 Maire,
Fabien DOUCET

ANNEXE À L'ARRÊTÉ 2023-154
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DU STATIONNEMENT SUR UN PARKING NON DÉNOMMÉ DE LA RUE DE LA BEAUSSERIE
À L'OCCASION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN AUX ABORDS DU CENTRE CULTUREL JEAN COCTEAU

**Emplacement de stationnement
réservé au riverain du 23, rue de
la Beausserie**

Stationnement interdit
Circulation en double sens

PERIMETRE TRAVAUX de VRD
Circulation et stationnement
interdits sauf desserte des riverains

riverain

Stationnement interdit en dehors des
emplacements matérialisés sur chaussée
avec empiètement sur trottoir

A Panazol, le 27 juin 2023

MAIRIE DE PANAZOL
le MAIRE,



Fabien DOUCET